

## **EXTRAIT du REGISTRE**

### **des Délibérations du Conseil Municipal**

XXXXXXXXXXXXXXXXXXXX

**OBJET :** Proposition de contribution financière pour la publication d'une annonce de recherche de médecins

Séance du 28 septembre 2022,

L'an deux mille vingt-deux, le vingt-huit septembre à dix-neuf heures et quatre minutes, en application de l'article L.2121-7 du Code général des collectivités territoriales (CGCT), les membres du Conseil Municipal de la Commune Nouvelle de Plateau d'Hauteville (Ain), se sont réunis en la salle du conseil municipal en mairie sur la commune de Plateau d'Hauteville, sur la convocation qui leur a été adressée par courrier électronique le vingt-deux septembre deux mille vingt-deux.

**Nombre de conseillers en exercice au jour de la séance : 29**

**Membres présents : 23**

BEVOZ Sébastien, BILLON-BERTHET Claire, BORGEOOT Joël, BOURGEOIS Didier, CHAPUIS Gérard, CORTINOVIS Bernard, CRETIER Humbert, CYVOCT Jean-Michel, DOMINGUEZ Solange, DRHOJIN Jacques, EMIN Philippe, FORAY Gaëlle, FUMEX Jacques, GENOD Patrick, LALLEMENT Alexandre, LEMOINE Gilbert, LIEVIN Karine, LYAUDET (MARIN) Jessie, LYAUDET Stéphane, MASSIRONI Alain, MERMILLON Eliane, PERNOD BEAUDON Stéphanie, ROSIER Nicole.

**Membres absents excusés avec pouvoir : 4**

BOYER Corinne pouvoir à Gaëlle FORAY  
GUILLERMET Maria pouvoir à Philippe EMIN  
MARTINE Christine pouvoir à Jean-Michel CYVOCT  
PERILLAT Marie-Hélène pouvoir à Sébastien BEVOZ

**Membres absents excusés, sans pouvoir : 2**

BROCHET Olivier  
ZANI Sonia

**Secrétaire de séance :** Madame Nicole ROSIER

**Soit : 23 présents et 4 pouvoirs donc 27 votants.**

**Vu** la délibération n°2019-68 du 27 mars 2019 portant acte de la participation communale à l'installation du docteur Emmanuelle BOLLACHE au sien de la maison de santé « Ecole des Cognots »

**Vu** la délibération n°2021-022 portant acte d'une prise en charge partielle des loyers d'un cabinet médical

**Vu** la délibération n°2021-070 du 3 juin 2021 portant acte de la participation communale à l'installation du docteur Anne-Lise SEGAUD-RIFFAUD au sien de la maison de santé « Ecole des Cognots »

**Vu** la délibération n°2021-154 du 24 novembre 2021 portant renouvellement de la convention avec la Maison Pluridisciplinaire de Santé d'Hauteville-Lompnes pour l'attribution d'une dotation au logement des internes

**Vu** le procès-verbal du Conseil Municipal du 29 juin 2022 point 1.2

Monsieur le Maire fait part à l'Assemblée du projet de mettre en place une action en faveur du recrutement de jeunes médecins sur le territoire de la Commune et notamment au sein de la maison.

L'ISNI (Intersyndicale Nationale des Internes) propose de diffuser des propositions d'installation à leurs 12 000 adhérents (internes ou jeunes médecins ayant moins de 10 ans d'expérience) par le biais d'une revue et de diffusions web.

Le coût de cette annonce est de 3 300 € TTC pour une demi-page publiée durant 6 mois.

En fonction du résultat de la 1<sup>ère</sup> publication, il pourra être envisagé de recourir à une 2<sup>nd</sup> publication.

Monsieur le Maire informe qu'il a sollicité les six communes du Plateau les plus proches dont les habitants bénéficient des services de la Maison de santé et des pharmacies de Plateau d'Hauteville.

Monsieur Le Maire informe qu'il a également sollicité les établissements de soin pour une contribution financière au projet puisque cette solution comportera une publicité élargie aux besoins des établissements de soin.

La Commune de Plateau d'Hauteville prendrait en charge la totalité de la dépense qui serait ensuite répartie comme suit :

	1 <sup>er</sup> publication	2 <sup>nd</sup> publication	TOTAL
<b>Plateau d'Hauteville 40%</b>	<b>1 320€ TTC</b>	<b>1 320€ TTC</b>	<b>2 640 € TTC</b>
<b>Etablissements de santé 40% (détail ci-dessous)</b>	<b>1 320€ TTC</b>	<b>1 320€ TTC</b>	<b>2 640 € TTC</b>
CHPH,	440 € TTC	440 € TTC	880 € TTC
Clinique du souffle	440 € TTC	440 € TTC	880 € TTC
Orcet-Mangini	440 € TTC	440 € TTC	880 € TTC
<b>20% pour les communes du Plateau répartition établie en fonction du nombre d'habitants (détail ci-dessous)</b>	<b>660 € TTC</b>	<b>660 € TTC</b>	<b>1 320€ TTC</b>
Champdor-Corcelles	235 € TTC	235 € TTC	470 € TTC
Brenod	175 € TTC	175 € TTC	350 € TTC
Aranc	125 € TTC	125 € TTC	250 € TTC
Evosges	55 € TTC	55 € TTC	110 € TTC
Corlier	45 € TTC	45 € TTC	90 € TTC
Prémillieu	50 € TTC	50 € TTC	50 € TTC
<b>TOTAL GENERAL Avancé par la commune</b>	<b>3 300 € TTC</b>	<b>3 300 € TTC</b>	<b>6 600 € TTC</b>

**Le Conseil Municipal ouï l'exposé de Monsieur le Maire et après en avoir délibéré, à l'unanimité des membres présents et représentés,**

- **ACCÉPTE** que la Commune de Plateau d'Hauteville diffuse une annonce auprès de l'Intersyndicale Nationale des Internes d'un montant de 3 300 € TTC,
- **INSCRIT** la dépense au budget 2022 au compte 6237,
- **ACCÉPTE** que l'annonce puisse être re-diffusée une seconde fois,
- **INSCRIT** la dépense au budget 2023 au compte 6237,
- **ACCÉPTE** la participation des communes de Champdor-Corcelles, Brenod, Aranc, Evosges, Corlier, Prémillieu, à hauteur des montants suscités, actée par voie de convention bilatérale (annexée à la présente),
- **INSCRIT** la recette pour la participation des communes précédemment citées au budget 2023 au compte 74741,
- **ACCÉPTE** la participation des établissements de soin suivant : le CHPH, La Clinique du Souffle, Orcet-Mangini, à hauteur des montants suscités, actée par voie de convention bilatérale (annexée à la présente),

- **INSCRIT** la recette pour la participation des établissements de soins précédemment citées au budget 2023 au compte 7478.
- **DONNE POUVOIR** au Maire pour l'exécution de la présente délibération.

**AINSI FAIT ET DELIBERE, LES JOUR, MOIS ET AN SUSDITS, TOUS LES MEMBRES PRESENTS ONT SIGNE AU REGISTRE.**

Copie certifiée conforme au registre des délibérations.

Le Maire, Philippe EMIN

**PUBLIEE SUR LE SITE INTERNET DE LA COMMUNE LE 07/10/2022**

Accusé de réception en préfecture  
001-200086122-20220928-DE-2022-11-12-DE  
Date de télétransmission : 05/10/2022  
Date de réception préfecture : 05/10/2022